

ÉDITO

Le 19 juin dernier, le collège des élus de Territoire d'énergie Pays de la Loire a accueilli les représentants du Conseil régional afin de finaliser les nouveaux statuts du pôle qui fédère depuis près de six ans déjà quatre syndicats départementaux d'énergie ainsi que le Conseil départemental de la Sarthe. Nous avons acté ensemble l'adhésion de la Région à cette entente intercommunale, en lui attribuant un siège de membre associé.

C'est une étape forte du développement du pôle régional. Elle vient ponctuer six années de développement avec la création du pôle en 2013, la transformation sous la forme d'une entente en 2015, le changement de nom et la structuration des collèges en 2018 et désormais l'intégration de la Région. Elle préfigure une période de coopération fructueuse qui permettra de mieux accompagner nos territoires dans la transition énergétique. Ingénierie, mobilité, réseaux intelligents, smart territoires, achat d'énergie : plusieurs groupes de travail ont été identifiés afin de proposer rapidement des actions concrètes au bénéfice des ligériens.

Nous sommes désormais le seul pôle régional énergie en France à avoir pleinement intégré le Conseil régional dans ses statuts. C'est un symbole fort. Il y aura nécessairement un petit rodage mais qui sera vite effacé par la volonté commune des parties d'avancer efficacement ensemble. À nous désormais d'être à la hauteur et de coconstruire ainsi les politiques publiques de demain.

Jean-Luc Davy
président du Siéml

PANNEAUX SOLAIRES EN MAINE-ET-LOIRE

UNE PLATEFORME POUR MESURER LE POTENTIEL DE SA TOITURE

En Maine-et-Loire, le solaire photovoltaïque et thermique représente un gisement d'énergie important car le département dispose d'une surface de toitures conséquente. Le Siéml, en partenariat avec les EPCI, souhaite accompagner la montée en puissance du solaire, pour en faire une solution durable qui profite au plus grand nombre. Le syndicat pense qu'il est possible de multiplier par 6 la production annuelle photovoltaïque d'ici à 2050, soit l'équivalent de la consommation d'électricité hors chauffage de 80 % des foyers du 49. En ce sens, a été lancée début juin, une plateforme numérique, véritable aide à la décision, pour encourager les Angevins à équiper leurs toitures.

Un cadastre solaire pour simuler son projet

Nombre de particuliers, de collectivités ou d'entreprises ont besoin d'un coup de pouce afin de franchir le pas du solaire. Ils ont parfois été freinés par l'apparente complexité des démarches et les sollicitations en tout genre. Le cadastre solaire, développé par la société In Sun We Trust, est un outil simple et gratuit pour lancer et finaliser son projet. Concrètement, il suffit de saisir son adresse pour que s'affiche sa toiture et obtenir en quelques clics une visualisation simple et précise d'installation. Il est possible de faire varier le nombre de panneaux solaires posés pour mesurer le coût, la part d'autoconsommation ou d'autoproduction, la rentabilité sur 20 ans... Ces éléments varient en fonction de l'orientation, l'inclinaison, l'ensoleillement du toit, l'ombrage possible des bâtiments ou arbres alentours, les températures,....

Un accompagnement fiable

Cette simulation technico-économique est la première étape du projet : l'outil permet également d'échanger avec un expert (de l'élaboration du projet jusqu'au 2 ans après la pose des panneaux) et d'être mise en relation avec des artisans locaux qualifiés. Ces professionnels ont signé une charte d'engagement et de qualité et sont régulièrement audités.

Avec les collectivités de Maine-et-Loire, passez au solaire en toute transparence !

www.sieml.fr/insunwetrust49

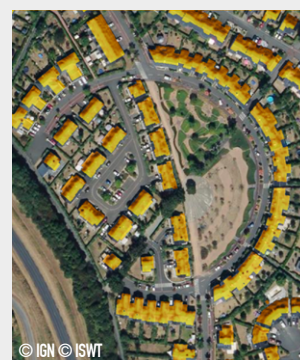
LES TERRITOIRES COUVERTS PAR LE CADASTRE SOLAIRE

7 territoires sont à ce jour couverts par le cadastre solaire :

Angers Loire métropole, Anjou Loir et Sarthe, Baugeois Vallée, Loire Layon Aubance, Mauges communautés, Saumur Val de Loire et les Vallées du Haut Anjou.

2 territoires en bénéficieront dans le courant du troisième trimestre 2019 :

Anjou Bleu communauté et le Choletais.



© IGN © ISWT

UN KIT DE COMMUNICATION POUR LES COLLECTIVITÉS

Le Siéml met à la disposition des collectivités un kit de communication (affiche et flyer à imprimer, bannière web...) pour promouvoir l'outil auprès de leurs habitants.

Contact : **Manuela Tertrin**
02 61 68 00 78 / 06 30 41 76 98
m.tertrin@sieml.fr

RAPPEL : PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ

RÉUNION DÉPARTEMENTALE MERCREDI 26 JUIN

Un an après la signature du contrat de mise à disposition du PCRS, le Siéml présentera les avancées du projet, du montage du partenariat à l'analyse des aspects juridiques et la passation des marchés publics, les techniques de réalisation et les matériels utilisés (PCRS vecteur, PCRS image et données brutes d'acquisition), l'analyse des premiers résultats et les perspectives de nouvelles applications. Partenaires, communes, entreprises de travaux de voirie, maîtres d'œuvre, syndicats d'énergie voisins, sont attendus nombreux !

→ **MER. 26 JUIN, 14 H, SALLE DU HUTREAU À STE-GEMMES-SUR-LOIRE**

RÉFORME DES STATUTS DU SIÉML

DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX AVANT L'ÉTÉ

À ce jour, 85 communes et EPCI, soit plus de la moitié des membres du Siéml, ont déjà délibéré ou inscrit la réforme des statuts du syndicat et la modification de son périmètre à l'ordre du jour de leur conseil municipal. Pour rappel, les collectivités disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la date de notification, le 10 mai dernier, pour se prononcer. Il est donc préférable de délibérer avant la trêve estivale, car passé ce délai, l'absence de délibération vaut refus pour la modification du périmètre.

→ **MODÈLE DE DÉLIBÉRATION SUR WWW.SIÉML.FR/STATUTS**

BORNE DE RECHARGE POUR VÉLO ÉLECTRIQUE

EN PREMIÈRE LIGNE À LA FÊTE DU VÉLO



À l'occasion de la Fête du Vélo, le Siéml était présent le dimanche 15 juin sur les quais de Bouchemaine pour présenter aux cyclo-touristes et habitués des bords de Loire, les bornes

de recharge pour vélos à assistance électrique. 11 bornes sont déjà en service le long de circuits touristiques et les premiers retours des usagers sont positifs. Avant de poursuivre le déploiement initialement prévu de 20 bornes supplémentaires le long de La Loire à vélo et de La Vélo Francette, Anjou tourisme va réaliser, cet été, à la demande du Conseil régional, une enquête de satisfaction pour recueillir les besoins et adapter si nécessaire ce concept.

LA MÉTHANISATION EN MAINE-ET-LOIRE

SIGNATURE DE LA CHARTE DE PARTENARIAT



Le Siéml a signé, le 27 mai, avec le Département, la Région, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, GRDF, GRT Gaz, l'ADEME et l'Association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement, une charte pour le développement de la méthanisation en Maine-et-Loire. En 2018, le département comptabilisait 22 unités de méthanisation. Les signataires se sont fixés comme objectif d'atteindre 49 unités en 2025. Le syndicat participera à la stratégie de développement de la méthanisation et s'investira plus particulièrement dans les actions suivantes : faciliter les conditions d'intégration des installations de production de biogaz, accompagner le développement des stations bio-GNV, étudier le potentiel des nouveaux procédés de production biogaz et expérimenter les réseaux de gaz intelligents. Côté connaissance de la filière, le Siéml veillera à promouvoir les projets citoyens, mettra en œuvre une plateforme départementale de suivi des installations et des projets EnR et sera un relais d'information auprès des territoires à travers l'élaboration des PCAET.

BORNES DE RECHARGE

UN MARCHÉ RÉGIONAL EN PRÉPARATION

Actuellement confié à Bouygues énergies & services, le marché IRVE (fourniture, pose, exploitation et monétique) fera l'objet d'une nouvelle mise en concurrence en 2020 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2021. Le Siéml coordonnera le groupement de commande souhaité par le Pôle régional, comprenant les départements du 44, 85, 53 et 49.

JUIN 2019

SUIVI DES NÉGOCIATIONS DU CONTRAT DE CONCESSION ÉLECTRICITÉ

SEPT. 2018

JUILLET 2019

99 %
État des lieux
de la concession

99 %
Diagnostic
technique partagé

99 %
Élaboration
du SDI / PPI

95 %
Répartition de la
maîtrise d'ouvrage

99 %
Focus transition
énergétique

95 %
Flux financier
de la concession